

Formulaire d'inscription

Formation continue 2023

A retourner à CNPF-IDF Service de formation continue
Par courrier : 5 rue de la Bourie rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1
Ou par courriel : idf-formation@cnpf.fr

Contact : Marie VALIQUETTE – 07 65 18 88 23

FORMATION

Titre :

Prix : € Lieu : Dates :

Hors frais d'hébergement et repas

STAGIAIRE

Nom : Prénom :

Statut : salarié particulier (propriétaire) prof. libérale autre

Fonction ou profession :

Courriel* : Tél.mobile* :

** mention obligatoire*

Adresse professionnelle :

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION*, signataire de la convention * mentions obligatoires

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Courriel : Tél :





FACTURATION

Employeur : Ets. public ou Ent. privée de 10 salariés ou plus

Siret (Dépôt facture sur portail Chorus Pro) :

Code service :

Employeur : Ent. privée de moins de 10 salariés

Autre

Fonds de formation - OPCA, VIVEA... Vous assurerez votre prise en charge directement auprès de votre fonds de formation, et vous nous transmettez l'accord de prise en charge en précisant le payeur de la facture avant le stage.

.....

Adresse de facturation :

.....

Courriel : Tél :

VOUS DANS CETTE FORMATION

Quels thèmes souhaiteriez-vous plus particulièrement aborder lors de la formation ?

.....

.....

ACCESSIBILITE DES FORMATIONS

j'ai besoin d'un accès handicap

Afin que chaque formation soit accessible à tous, nous invitons les personnes ayant un besoin d'aménagements à nous contacter directement.

TRAITEMENTS DES INFORMATIONS

Les informations de ce formulaire sont enregistrées dans le fichier du service Formation du CNPF à des fins de communications, durant 5 ans. Conformément à la loi «Informatique et libertés», vous pouvez accéder et modifier vos données sur simple demande.

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir les informations du CNPF (lettre électronique mensuelle)

Fait à le

Signatures

PARTICIPANT

EMPLOYEUR

Suite à votre demande d'inscription, une convention vous sera envoyée. L'inscription sera validée à réception de la convention de formation signée. L'inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente à retourner signées et jointes au formulaire d'inscription.

Toutes nos formations
sur notre site :



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Conditions générales de vente

Formation continue 2023

A retourner à CNPF-IDF Service de formation continue
Par courrier : 5 rue de la Bourie rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1
Ou par courriel : idf-formation@cnpf.fr

Contact : Marie VALIQUETTE – 07 65 18 88 23

DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE AUPRES DU PREFET DE LA REGION DE L'ÎLE-DE-FRANCE SOUS LE
NUMERO 11 75 40506 75
SIRET : 18 009 235 500 452 - APE : 8413Z

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription

Adresser un bulletin d'inscription par stage au service Formation continue du CNPF-IDF, au plus tard 1 mois avant le début de la session. Le service de l'IDF envoie, à réception de votre bulletin, un courriel de confirmation d'inscription, puis une convention de formation. L'inscription n'est définitive qu'à réception de la convention de formation.

Organisation matérielle

Au plus tard 3 semaines avant le début du stage, l'IDF, service Formation continue, adresse à chaque participant une convocation par courriel qui comprend le programme détaillé, les horaires et lieux de rendez-vous, les renseignements pratiques d'accès et d'hébergement, les listes des intervenants et des stagiaires. Lorsque, dans un souci de convivialité, l'IDF réserve les repas du midi, le prix de ces repas (négocié au plus près des taux de remboursement forfaitaires habituels) sera indiqué préalablement aux stagiaires. Ces repas seront facturés en plus des frais de

formation ou réglés sur place par les stagiaires. Ceux-ci peuvent néanmoins prendre toute autre disposition.

L'attestation de stage sera adressée au stagiaire après les réponses aux 2 enquêtes d'autoévaluation pré et post-stage et à l'enquête de satisfaction. L'attestation de présence sera adressée au responsable de l'inscription.

Frais de formation

Le règlement est dû à réception de la facture après le stage. Le coût indiqué dans le descriptif de chaque stage comprend les frais d'organisation de la session, les frais pédagogiques et la documentation remise aux participants. Il ne comprend ni l'hébergement, ni les repas, ni les transports du domicile ou du lieu de travail au lieu de stage (sauf mention contraire). L'IDF étant reconnu pour la formation, le montant des frais d'inscription peut être pris en charge au titre de la formation continue par un organisme collecteur. Dans ce cas, le préciser sur le bulletin, à l'endroit voulu.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Groupes de progrès de la forêt privée

Toutes nos formations
sur notre site :





(Identifiés sur la liste des CETEF et groupes de développement) Une inscription gratuite par an pour le président ou un membre actif du bureau de l'organisme (personnes sans activité salariée ou libérale du secteur forestier) dans la limite des places disponibles.

Certains stages ne peuvent pas bénéficier de la gratuité.

Accès à vos données

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'envoi d'offres de formation. Les données collectées ne seront pas communiquées à l'extérieur. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, en vous désabonnant sur le lien à votre disposition à la fin de chaque message, ou en vous adressant à dpo@cnpf.fr.

Droit à l'image

Vous êtes susceptible d'être pris en photo dans le cadre des formations, pour illustrer nos publications (revue, livre, Internet). Conformément au droit de l'individu pour le respect de la vie privée, vous pouvez vous opposer à toute prise de vue sur laquelle vous pourriez vous trouver. Vous devez pour cela en informer au préalable le service Formation continue, ou au cours du stage l'animateur.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation devra être adressée par écrit ou email au service Formation continue. Dans ce cas, l'IDF sera contraint de facturer des frais d'annulation selon les modalités suivantes :

- plus de 20 jours avant le début de la session : pas de frais,
- entre 20 jours et 2 jours avant le début de la session : 50 % des frais de formation.
- moins de 2 jours avant le début de la session : 100 % des frais de formation.

Toutes les indications et descriptions portées sur le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

L'IDF se réserve le droit d'ajourner le stage ou d'en modifier la programmation, notamment en cas de défaillance d'animateurs ou de nombre insuffisant de participants.

RESPONSABILITE

La responsabilité de l'IDF ne pourra en aucun cas être engagée en raison des dommages corporels, matériels, commerciaux ou autres, causés directement ou indirectement au client ou à toute autre personne physique ou morale, du fait de la prestation de service.

Toute entreprise peut, jusqu'à la veille du stage, remplacer un stagiaire par un autre.

Nos formations seront dispensées dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le présent contrat sera régi pour sa validité, son interprétation et son exécution par la loi française. Tout différend découlant de ce contrat ressort des tribunaux de Paris, nonobstant le cas d'appel ou de pluralité des défendeurs.

Signature du participant avec la mention « Lu et approuvé » :

Toutes nos formations
sur notre site :

